



Aide-mémoire - Critères diagnostiques

TSAF SANS traits faciaux caractéristiques (TSAF sans TFC)

Ces 2 critères s'appliquent en présence de moins de 3 traits faciaux caractéristiques, ou absence complète.

1) Atteintes GRAVES dans au moins 3 de ces 10 domaines du développement neurologique

Domaines	Sous-domaines principaux à évaluer - manifestations
Habilités motrices	Motricité globale, fine, habiletés graphomotrices, habiletés visuomotrices
Neuroanatomie-Neurophysiologie	Périmètre crânien, trouble convulsif, anomalies structurelles du cerveau
Cognition	Test de QI – accent sur le raisonnement verbal et le raisonnement non-verbal
Langage	Langage de base, langage expressif, langage réceptif
Rendement scolaire	Rendement en lecture, en mathématiques, expression écrite-ou écart entre le QI et le rendement dans ces activités académiques
Mémoire	Mémoire globale, mémoire visuelle, mémoire verbale
Attention	Attention soutenue ou sélective, résistance à la distraction
Fonctionnement exécutif	Contrôle des impulsions, hyperactivité, mémoire de travail, planification, résolution de problèmes, flexibilité cognitive (<i>capacité à faire la transition entre 2 tâches cognitives</i>)
Régulation de l'affect	Présence des troubles suivants tels que définis dans le DSM-5 : trouble dépressif majeur récurrent, trouble dépressif persistant, trouble <u>persistant</u> -et non réactionnel ou situationnel- <u>disruptif</u> avec dysrégulation émotionnelle (<i>irritabilité persistante avec épisodes de comportements incontrôlables</i>), trouble d'anxiété de séparation, mutisme sélectif, trouble d'anxiété sociale, trouble panique, agoraphobie, trouble d'anxiété généralisée.
Comportement adaptatif, aptitudes sociales ou communication sociale	Vie autonome : incapacité à fonctionner dans les aspects importants de la vie autonome - gestion de l'argent, entretien du domicile, emploi, hygiène personnelle, socialisation, adaptation, soins des enfants et des animaux Compétence sociale : victimisation financière, implication involontaire dans des délits par naïveté sociale, inaptitude à participer dans des thérapies de groupe ou à vivre dans des foyers de groupe.

2) La confirmation d'exposition à l'alcool avant la naissance obligatoire.

Ce tableau, basé sur les normes canadiennes pour le diagnostic du TSAF (2015), est un guide pour faciliter le dépistage et ne doit en aucun cas être utilisé pour établir un diagnostic. Les professionnels habilités à faire un diagnostic de TSAF ou à y apporter leur contribution doivent se référer au document officiel, **Trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale : lignes directrices pour un diagnostic tout au long de la vie (2015)**, publié dans le Journal de l'Association médicale canadienne, accessible à l'adresse suivante : <https://www.cmaj.ca/content/suppl/2016/03/03/cmaj.141593.DC4/3.pdf>

Réalisation : Louise Loubier-Morin @alcoolisationfoetale.com Édité par APEDAH et plus Beauce-Etchemins

